

COMMISSION DES USAGERS

Définie à travers l'article L. 1112-3 du Code de la Santé Publique, la Commission Des Usagers a pour principales missions de :

- Veiller au respect des droits des usagers
- Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des personnes hospitalisées et de leurs proches.
- Être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la Conférence Médicale d'Etablissement (CME)
- Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données
- Être informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier

La composition de la Commission des Usagers de la clinique du Pic Saint Loup

Monsieur PILON André



Vice-Président de la commission
Association pour le droit de mourir dans
la dignité
06 08 68 93 59
anpilon@yahoo.fr

Monsieur LE NEEL Michel



Représentant des usagers, Titulaire
Ligue contre le cancer
06 08 00 10 53
fm.le-neel@orange.fr

Monsieur LECLAIRE William



Représentant des usagers, Suppléant
Association française des malades
opérés cardiovasculaires (AFDOC)
06 72 85 61 71
wfleclaire@me.com

Madame FINIELZ Pascale



Représentant des usagers, Suppléante
UFC que choisir
06 83 06 93 24
p.finiez@wanadoo.fr

Docteur Sabrina BOUALI, Médiateur médical, Titulaire

Docteur Grégory BAPTISTA, Médiateur médical, Suppléant

Madame Oifa ES SIFI, Médiateur non médical, Titulaire

Monsieur Gilles VALLAT, Médiateur non médical, Suppléant

Monsieur Philippe PISAPIA, Directeur et Président de la commission

Madame Lisa GARREAULT, Directrice adjointe en charge de la qualité, gestion des risques

Pour information, les membres de la Commission des Usagers sont tenus au secret professionnel.

Votre expérience nous intéresse

Pour établir ses recommandations, la **Commission des Usagers s'appuie notamment sur vos éloges, vos remarques, vos propositions et vos réclamations ou plaintes.**

Pour exprimer votre satisfaction, vous pouvez compléter et remettre à un des professionnels du service d'hospitalisation ou à l'accueil, votre questionnaire de satisfaction.

Si vous souhaitez exprimer une réclamation ou une plainte, si vous estimez être victime d'un événement sanitaire indésirable, vous pouvez :

- Vous adresser à la directrice des soins (04 67 14 76 92) ou à la directrice adjointe (04 67 14 75 98),
- Écrire après votre sortie à la direction de l'établissement (contact.reclamation@clinique-psl.net)
- Contacter, à tout moment et directement par téléphone, un représentant des usagers.
- Signaler tout événement indésirable aux autorités sanitaires sur le site <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>